



## JOURNEE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

### DECLARATION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)

#### Mesdames et Messieurs,

Ce 18 novembre 2018, le Cameroun se joint à la communauté africaine pour célébrer la 28<sup>ème</sup> édition de la Journée Africaine de la Statistique (JAS). Instituée en 1990 par les Etats Membres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), cette Journée a pour principal objectif, la sensibilisation du public sur l'importance des statistiques dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques de développement durable sur les conditions et le cadre de vie des populations de chaque pays.

La présente édition est célébrée autour du thème central suivant: « **Des statistiques officielles de haute qualité pour assurer la transparence, la bonne gouvernance et le développement inclusif** ».

Cette thématique réaffirme l'utilité des statistiques officielles dans le traitement des questions de transparence ; de bonne gouvernance et de développement inclusif. Elle s'aligne sur le thème du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenu à Nouakchott en juin 2018, à savoir : « **Rempporter la lutte contre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique** ».

Pour le Cameroun, le thème de la Journée Africaine de la Statistique comme celui du

Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, sont d'une très haute pertinence et font l'objet d'une réflexion appropriée depuis plusieurs années. En effet, dès son accession à la Magistrature Suprême en 1982, **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République s'est aussitôt approprié les questions de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques, en plaçant son action sous le signe de la rigueur et de la moralisation.

Ces valeurs, il les a défendues régulièrement. Dans son discours à la Nation le 31 décembre 2009, il a réitéré sa volonté ferme de lutter sans relâche contre ce fléau en déclarant : «... *Nous avons entrepris de lutter sans merci contre la corruption. Qu'on ne s'attende pas à ce que nous nous arrêtons en chemin. Nous irons jusqu'au bout, quoi qu'en disent certains*». Le 31 janvier 2013, lors du Forum Economique Cameroun-France, intervenant sur le thème « **Pour un partenariat durable** », le Chef de l'Etat relevait qu'« ... *en ce qui concerne le Cameroun, cet environnement (l'environnement des affaires, nldr) s'est considérablement amélioré grâce aux réformes entreprises pour promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Nous nous préparons à aller encore plus loin* ».

Conscient des avancées notables opérées, le Président de la République, à l'occasion de sa prestation de serment le 06 novembre

2018 pour le mandat 2018-2025, a clairement indiqué « *qu'il va de soi que nous allons poursuivre nos réformes structurelles afin de renforcer notre équilibre budgétaire et de conforter la soutenabilité de notre dette. Des finances saines sont en effet la condition de l'attractivité d'une économie et, donc, de son aptitude à accueillir les investissements* ».

Dans ce contexte, la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques est venue consacrer à nouveau l'engagement du Cameroun à améliorer l'environnement des affaires au Cameroun. Cette loi définit les principes et les règles que l'Etat doit respecter dans sa législation et dans ses pratiques en matière de gestion des fonds publics.

Elle confère au système statistique national la responsabilité de collecter, de traiter, et de diffuser les données statistiques liées aux finances publiques et les méthodologies y relatives en toute indépendance. Toujours dans la logique de consolider la qualité de son appareil statistique, le Cameroun a adhéré à diverses initiatives et importants instruments internationaux. A cet effet, la signature le 25 juin 2014, de la Convention portant assistance administrative mutuelle en matière fiscale marque l'engagement du Cameroun à lutter résolument contre la fraude et l'évasion fiscales internationales et permet au pays d'intégrer le Forum Mondial pour la Transparence et l'Echange de Renseignements à des fins Fiscales. Il en est de même de la Charte Africaine pour la Statistique.

Il convient aussi de rappeler que le Cameroun a adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et la mise en œuvre des ODD. L'objectif N° 16 de cet instrument intitulé «**Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**» a pour cibles principales, la réduction de la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, la mise en place

des institutions efficaces, responsables et transparentes.

Dans ce cadre, il revient à notre système statistique de mettre à la disposition des décideurs, toutes les données dont ils ont besoin pour définir des politiques cohérentes et efficaces en vue de moderniser nos institutions et d'assurer une meilleure inclusion économique et sociale. C'est pourquoi, le système statistique national doit, d'une part, poursuivre son arrimage à la Norme Spéciale de Diffusion des Données, exigible à tout pays qui aspire à son émergence, et, d'autre part, promouvoir la démarche qualité statistique auprès de tous les producteurs des statistiques officielles.

C'est ici le lieu de remercier, au nom du Gouvernement, tous les acteurs dont les contributions précieuses en information de qualité permettent au système national de produire des statistiques utiles et de qualité. Ce qui permet de garantir aux entreprises et aux ménages, une mise à disposition d'informations sécurisées, confidentielles conformément aux dispositions pertinentes de la Loi statistique qui protège la vie privée.

Enfin, le Cameroun témoigne sa reconnaissance aux différents acteurs du Système National d'Informations Statistiques (SNIS), dont les efforts inlassables ont permis l'amélioration au fil des ans, de la production statistique en quantité et en qualité.

Aux différents partenaires au développement, j'adresse les remerciements du Gouvernement et je formule le vœu pour une coopération toujours plus riche, plus fructueuse, pour une mise en œuvre réussite de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), alignée au DSCE, à l'Agenda 2030 des Nations Unies et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

**Vive la Journée Africaine de la Statistique  
Vive la Coopération Internationale  
Vive le Cameroun./-**

**(é) ALAMINE OUSMANE MEY**